

Compte rendu de gestion de l'année 2017 - AG 2018

En ma qualité de Président de l'Association Club Port Marco Polo j'ai l'honneur de vous présenter le compte rendu de la gestion de votre Club pour l'année 2017 par le conseil d'administration.

Pour l'année 2017, le total des produits d'exploitation s'élève à 86460€ pour un total de charges de 76453€ (prévisionnel 83000€). Le résultat comptable de l'exercice est bénéficiaire de 12 788€. Produits financiers 797€. L'action en recouvrement entreprise envers Monsieur Brun est toujours suspendue car des héritiers ont renoncé à la succession. Notre créance a été adressée au notaire chargé de la succession.

Le budget prévisionnel 2018 voté l'an dernier s'établissait à un total de 85010€ avec une cotisation de 77€.

L'envoi de SMS prévenir les sociétaires des fermetures/ouvertures de la porte-écluse de la copropriété et des informations relatives à la navigation sur la Siagne est apprécié. Cependant certains sociétaires n'ont pas encore donné leurs coordonnées. Merci à ceux-ci de bien vouloir prendre rapidement contact avec l'Agence de la Mer, Mr. Pereira. Il est appelé qu'il appartient aux propriétaires de prévenir leur (s) locataire.

Monsieur Pereira délivre dorénavant les badges d'ouverture de la grille du port. Voici ses coordonnées : Agence de la Mer, Boulevard de la Mer à Mandelieu, tél : 0493935105 – 0651427225, mèl : contact@mer-immo.com

Comme chaque année il a été rappelé à certains sociétaires les dispositions des statuts et du règlement relatives aux dimensions des bateaux aptes à être autorisés à prendre place dans le port.

Pour tout nouveau sociétaire ou en cas de changement de bateau il est indispensable d'adresser au Club une demande préalable précisant les coordonnées et dimensions du bateau (par exemple copie du carnet de navigation) ainsi qu'obligatoirement une copie de l'attestation d'assurance.

Le budget prévisionnel 2019 qui vous est présenté s'établit à 86000€. Il comprend notamment, pour la somme de 13000€, le changement des manilles de corps morts et de liaison de la chaîne mère. Ces manilles permettent d'assurer la liaison entre la chaîne-mère et les pendilles.

La cotisation pour l'ASL a été portée à 4862€ du fait de la modification du calcul qui prend désormais en compte le nombre de mouillages et non plus les mètres carrés bâtis de la copropriété.

Il vous sera proposé de voter une cotisation 2019 de 78€ par action (cotisation 2018 : 77€) et de reconduire la participation au changement de la chaîne mère de 10€ par action, changement qui a débuté en ce mois de juin.

J'appelle à nouveau votre attention sur les travaux de remplacement du viaduc SNCF du canal de la Siagne. En effet, la circulation nautique est perturbée depuis octobre 2017 et ce jusqu'au début de l'année 2019. La navigation est donc compliquée selon les périodes (sauf du 15/6 au 16/9) sous le pont SNCF en raison de l'alternance du passage sous un seul côté. Il vous est rappelé également que le bac du golf est toujours prioritaire.

Le Président,

Gérard BONNAFOUX

